

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 15 janvier 2024**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

#### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 15 janvier 2024 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**2024-01-01**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-02**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 11 décembre 2023**

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 4 et 11 décembre 2023. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-03**

#### **Abrogation de la résolution 2022-08-36 - vente d'une partie de lot - rue des Maires**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution 2022-08-36, accepté de vendre une partie de la rue des Maires pour favoriser le développement d'un projet intégré;

ATTENDU que le projet a évolué et a été modifié à plusieurs reprises au cours de la dernière année;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution 2023-09-08, autorisé le développement d'un projet intégré sur les lots 2 638 389 et 6 540 489 à l'extrémité sud de la rue des Maires;

ATTENDU que la réalisation du projet intégré est conditionnelle à l'acquisition par le promoteur, *Des Maires S.E.C.*, du lot 6 540 489, d'une superficie de 1 110,6 mètres carrés;

ATTENDU que le projet intégré est également conditionnel à ce que le promoteur *Des Maires S.E.C.* consente à souscrire à la Ville de Lavaltrie une servitude perpétuelle de passage et d'entretien ou de remplacement des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de protection incendie, sur une largeur d'au moins 3 mètres de chaque côté de celles-ci;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de vendre au promoteur, *Des Maires S.E.C.*, le lot 6 540 489, à un juste prix, et ce, en fonction des caractéristiques de ce dernier;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie et les représentants de *Des Maires S.E.C.* ont convenu des modalités visant la cession, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 540 489;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise la vente du lot 6 540 489, d'une superficie de 1 110,6 mètres carrés;

Que les conditions de la transaction soient les suivantes :

- Prix de vente : 200 000 \$ plus les taxes applicables;
- Que le promoteur, *Des Maires S.E.C.*, consente à souscrire à la Ville de Lavaltrie, sur le lot 6 540 489, une servitude perpétuelle de passage et d'entretien des infrastructures municipales (aqueduc, sanitaire, pluvial, protection incendie) sur une largeur d'au moins 3 mètres de chaque côté de celles-ci;
- Que le promoteur, *Des Maires S.E.C.*, consente à souscrire, sur le lot 6 540 489, une servitude perpétuelle libre de tout obstacle afin de préserver une percée visuelle sur le fleuve dans l'axe véhiculaire;
- Que le promoteur, *Des Maires S.E.C.*, consente à souscrire, sur le lot 6 540 489, une servitude de passage au propriétaire du 140, rue des Maires;

Que le conseil municipal ratifie le mandat donné à la firme *CRGH Arpenteurs-géomètres* pour effectuer l'opération cadastrale visant la création du lot 6 540 489;

Que le conseil municipal mandate maître Alexandra Bérard du bureau *Maîtres Notaires* à Lavaltrie pour la confection de l'acte notarié et des actes de servitudes relatifs à cette transaction;

Que les frais relatifs à ce mandat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *frais juridiques et notaire*;

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et la greffière, madame Marie-Josée Charron, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents relatifs à cette transaction;

Que le conseil municipal retire, au moment de la signature des actes notariés, le caractère public du lot 6 540 489, décrétant que celui-ci n'est pas requis aux fins d'utilité publique, exception faite du maintien des servitudes qui seront inscrites;

Que le conseil municipal abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 2022-08-36.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Monsieur le conseiller, Denis Moreau a voté contre la proposition.

**2024-01-04**

**Nominations au comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

ATTENDU que certains postes sont vacants au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU qu'un appel de candidatures a eu lieu du 4 au 22 décembre 2023 pour recruter de nouveaux membres au sein du CCU;

ATTENDU qu'après analyse, le comité de sélection recommande de nommer deux nouveaux membres au sein du CCU;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme aux postes énumérés ci-dessous :

<b>SIÈGE</b>	<b>MEMBRE</b>	<b>MANDAT</b>
Numéro 3	Monsieur Yves Jalette	15 janvier 2024 au 31 décembre 2025
Numéro 7	Madame Sonia Coulombe	15 janvier 2024 au 31 décembre 2025

Que monsieur Jocelyn Guévremont, soit désigné substitut en cas d'absence d'un des membres du conseil nommé sur ce Comité.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Dépôt du certificat d'absence de demande référendaire - règlement 332-2023**

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 332-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro RRU2-2012, le règlement relatif à la gestion des*

*règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 208-2015 aux fins de permettre les garderies dans la zone R-58, de régir les pavillons de piscine et de régir les points de retour de contenants consignés.*

**2024-01-05**

**Adoption du règlement 332-2023**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 332-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro RRU2-2012, le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 208-2015 aux fins de permettre les garderies dans la zone R-58, de régir les pavillons de piscine et de régir les points de retour de contenants consignés, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-06**

**Adoption du second projet de règlement 110-15-2023**

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 110-15-2023, en date du 15 janvier 2024;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 110-15-2023 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de permettre les projets de densification dans la zone R-178, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-07**

**Adoption du règlement 334-2023**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 334-2023 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012, le Règlement de zonage n° RRU2-2012, le Règlement de lotissement n° RRU3-2012, le Règlement de construction n° RRU4-2012, le Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments n° 322-2023, le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 110-2008, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 208-2015, et plus spécifiquement les clauses relatives aux infractions, sanctions et recours, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-08**

**Adoption du règlement 151-6-2023**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 151-6-2023 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 151-2011 concernant les nuisances*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-09**

**Adoption du règlement 029-3-2023**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 029-3-2023 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement régissant l'établissement de ponceaux et la canalisation de fossés sur le territoire de la Ville de Lavaltrie et plus spécifiquement les dispositions relatives à son application et aux pénalités*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-10**

**Autorisation de dépôt - demande financière au PAFFSR - fonds de la sécurité routière (traverses piétonnières et radars mobiles)**

ATTENDU que le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)*;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet d'acquisition de radar pédagogique mobile, de panneaux lumineux interactifs et de signalisation identifiant les corridors scolaires pour les traverses piétonnières ainsi que les accès aux parcs, déposé relativement à ce programme, est estimé à 142 848 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 104 352 \$;

ATTENDU que le conseil municipal doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, ou madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-11**

**Autorisation de signature - protocole d'entente - Association de pêche blanche**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association de pêche blanche de Lavaltrie, relativement au comité responsable de la gestion du village de pêche, situé sur le fleuve Saint-Laurent, lors des activités hivernales.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-12**

**Protocole d'entente - aide financière PAC rurales - abandon de projet**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution 2020-12A-13, autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de D'Autray dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales) pour un projet d'aménagement d'un bâtiment communautaire;

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été signé entre la Ville de Lavaltrie et la MRC de D'Autray relativement à l'octroi d'une aide financière de 87 000 \$ pour un projet d'aménagement d'un bâtiment communautaire, et ce, sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées audit protocole;

ATTENDU que ce projet d'aménagement d'un bâtiment communautaire a été abandonné;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer à la MRC de D'Autray l'abandon du projet, afin de libérer les sommes réservées et de les rendre à nouveau disponibles dans le cadre du PAC rurales;

EN CONCLUSION;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'abandon du projet d'aménagement d'un bâtiment communautaire pour lequel un protocole d'aide financière a été signé avec la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rurales;

Que la subvention de 87 000 \$ réservée pour le projet d'aménagement d'un bâtiment communautaire soit libérée afin d'être rendue à nouveau disponible au PAC rurales;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous documents relatifs à la conclusion de ce dossier, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-13**

**Demande de soutien financier et appui - projet La feuille qui cache la forêt de l'artiste Stephen Pon**

ATTENDU QUE monsieur Stephen Pon est un artiste professionnel reconnu internationalement pour la grande qualité de son travail;

ATTENDU QUE la Ville de Lavaltrie souhaite dynamiser le coeur villageois en aménageant un musée à ciel ouvert, par l'implantation d'oeuvres publiques créées par les artistes de son territoire;

ATTENDU QUE le projet présenté par monsieur Stephen Pon est en cohérence avec la *Politique culturelle* de la Ville de Lavaltrie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal manifeste son appui à monsieur Stephen Pon, dans le cadre du projet d'implantation de l'oeuvre d'art public, *La feuille qui cache la forêt*, qui sera déposé au Conseil des arts du Canada. À cet effet, la Ville de Lavaltrie s'engage à:

- rédiger une lettre d'appui au projet;
- accueillir l'oeuvre sur un terrain municipal;
- assumer les frais pour l'implantation de l'oeuvre;
- offrir un soutien financier à l'artiste pour la réalisation de l'oeuvre;
- assumer les frais d'entretien de l'oeuvre.

Que le conseil municipal autorise madame Amélie Boutin, chef de division - Culture et patrimoine, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif au projet *La feuille qui cache la forêt* de monsieur Stephen Pon.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-14**

**Autorisation de signature - convention d'aide financière - Ferme Racine Commune**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, ou la responsable du développement économique, madame Mélanie Messier, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la convention relative à l'octroi d'une aide financière à intervenir avec la *Ferme Racine Commune*, dans le cadre du *Programme d'aide aux entreprises* de la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-15**

**Autorisation de signature - convention d'aide financière - Les Cartons Corruguard inc.**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, ou la responsable du développement économique, madame Mélanie Messier, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la convention relative à l'octroi d'une aide financière à intervenir avec *Les Cartons Corruguard inc.*, dans le cadre du *Programme d'aide aux entreprises* de la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général**

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

**2024-01-16**

**Fin de la période de probation et du lien d'emploi - employé 20036**

ATTENDU le contrat de travail de l'employé 20036;

ATTENDU que le conseil municipal, par le biais de la résolution 2023-12B-04, a procédé à la prolongation de la période de probation de l'employé 20036;

ATTENDU qu'il est requis de procéder à la fin de la période de probation de l'employé 20036 et de mettre fin au lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE;



Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal mette fin à la période de probation ainsi qu'au lien d'emploi de l'employé 20036;

Que cette fin d'emploi soit effective en date du 15 janvier 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-17**

**Formation du comité pour l'élaboration du plan annuel à l'égard des personnes handicapées**

ATTENDU l'article 61.1. de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* qui stipule que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans son secteur d'activités;

ATTENDU la volonté de la Ville de Lavaltrie de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées;

ATTENDU que, pour la réalisation de ce plan d'action, la Ville de Lavaltrie souhaite mettre en place un comité de travail;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que les personnes suivantes soient nommées au comité pour l'élaboration du plan annuel à l'égard des personnes handicapées :

Secteur d'intervention	Nom du membre
Élu municipal	Denis Moreau
Direction générale - projets spéciaux et Développement économique	Mélanie Messier
Travaux publics	Frédéric Rousseau
Urbanisme	Carol Rivest
Loisirs	Josée Perreault
Service de sécurité incendie	André Roberge
Association des personnes handicapées d'Autray Sud (APHAS)	Karine Courchesne
Association des sourds de Lanaudière (ASL)	Yvon Mantha
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)	Audrey Line-Lachance
Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL)	Représentant à déterminer
Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTL)	Nathalie Savard
Société de l'autisme région de Lanaudière (SARL)	Représentant à déterminer
Citoyenne de Lavaltrie	Frédérique Drouin-Lavigne

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-18**

**Adoption du règlement 333-2023**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 333-2023 intitulé : *Règlement décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2024*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-19**

**Participation aux assises de l'Union des municipalités du Québec 2024**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise monsieur Christian Goulet, maire, messieurs les conseillers, Jocelyn Guévremont, Pascal Tremblay et mesdames les conseillères, Marie-Pier Villeneuve, Lisette Falker et Anne Charlot-Mayrand, à participer aux assises 2024, du 22 au 24 mai 2024 au Palais des congrès de Montréal, au coût de 845 \$ par personne plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-20**

**Demande de soutien financier - Fondation pour la santé du Nord de Lanaudière**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 500 \$ à la *Fondation pour la santé du Nord de Lanaudière*, à titre de soutien financier pour sa campagne annuelle.;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 - *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2024-01-21**

**Demande de soutien financier - Centre de prévention du suicide de Lanaudière**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 250 \$ au *Centre de prévention du suicide de Lanaudière*, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 - *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire**

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1<sup>er</sup> jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

**2024-01-22**

**Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 5 décembre 2023 au 15 janvier 2024 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 482 676,21 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 15 janvier 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Période de questions**

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

**2024-01-23**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 34.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire